

BOURGEOISIE ET CLANISME PROVENÇAL AU XVIII^e SIÈCLE : LA FAMILLE FEDON AUX ARCS-SUR-ARGENS

Le XVIII^e siècle est marqué par l'élévation sociale de la bourgeoisie, qui bénéficie du développement économique du siècle précédent. En parallèle, la noblesse appivoisée par la vie de cour entame son déclin. Son absence dans ses fiefs de province lui fait perdre de son autorité.

A cette époque, la principale activité économique des villages était liée à la terre. Les bourgeois le comprennent vite puisqu'ils deviennent de gros propriétaires fonciers, ils réalisent des investissements avantageux. Ils font travailler leurs terres par d'autres : ils disposent donc de temps libre pour s'instruire mais aussi pour pratiquer d'autres activités.

C'est un élément nouveau et dynamisant : les membres de la bourgeoisie ne se contentent plus d'être uniquement des rentiers fonciers et ne se cantonnent plus dans une seule activité.

Peu à peu, certains bourgeois se distinguent des autres habitants. Les plus importants, les plus riches sont qualifiés de « *notables* » ou « *plus apparents* ». Ils sont sans cesse mêlés à la vie publique. Le cas de la famille Fédon aux Arcs-sur-Argens¹ a le mérite d'être bien représentatif de ce phénomène.

FORTUNE ET PUISSANCE

Au début du XVIII^e siècle, Jean-François Fédon possédait quelques biens. Rien de comparable avec la fortune que ses enfants amasseront au cours du siècle. Cet homme et ses trois fils ont pratiqué une politique

1. Bourg de la Basse Provence orientale, viguerie de Draguignan. Actuellement, dans le département du Var.

d'investissements fonciers particulièrement lucrative. Ils achetaient toujours plus de biens. Ils échangeaient des terrains pour agrandir leur superficie (politique de regroupement des terres). Ils achetaient les terres les plus rentables (celles où se trouvaient l'eau, le bois qu'ils revendaient, les arbres fruitiers qu'ils exploitaient). Ils pratiquaient aussi un système répandu à cette époque : ils passaient des baux à ferme c'est-à-dire qu'ils louaient (ou arrentaient) leurs terres à de plus pauvres. Ils ne laissaient pas dormir leur capital.

Ces transactions leur permettaient de bénéficier de rentes régulières et surtout de disposer de liquidités qu'ils réinvestissaient de nouveau. Ils pouvaient également se permettre de prêter de l'argent. Ils se présentaient comme des créanciers potentiels vis à vis d'une population rurale dont les revenus étaient précaires car dépendants des conditions climatiques. Il était parfois difficile d'assumer les soldes. Ils avançaient un capital en espèces en échange d'une rente annuelle versée jusqu'au remboursement de l'apport initial majoré des intérêts. Ils ne prêtaient pas à tous : ils le faisaient seulement lorsque la transaction promettait des bénéfices intéressants. Les personnes à qui ils accordaient ces prêts étaient souvent des paysans pauvres qui hypothéquaient des parties de leurs terres. S'ils n'arrivaient pas à honorer leurs dettes, les Fédon récupéraient le lopin de terre et sortaient gagnants de l'affaire. C'est ce qui se passa en 1731 : Jean-François désempara les héritiers de Pierre Arnaud suite à une procédure de « *collocation pour département* ». Faute de paiement, il récupéra une parcelle comprise dans la succession de son débiteur².

Ils ont aussi prêté à la commune, par exemple en 1762 où l'exceptionnelle récolte d'olives révéla l'insuffisance des moulins sur le terroir. Le marquis des Arcs se montrait peu pressé d'engager les travaux de construction pour un moulin supplémentaire ; les Fédon, propriétaires de nombreux oliviers, avancèrent eux-mêmes l'argent nécessaire rendant service à la fois aux habitants et à leur seigneur.

D'autre part, la France du XVIII^e siècle a connu un mouvement d'industrialisation qui n'a pas échappé à la famille Fédon. Ainsi, en 1745, le père établit une tuilerie aux Arcs. Il était assez difficile de se procurer des tuiles dans la région et celles-ci coûtaient très cher. Etant donnée l'absence de concurrence, Jean-François pouvait être sûr de la rentabilité de sa nouvelle manufacture. Autre secteur que l'Etat cherchait à encourager : la sériciculture. En 1755, Jean-François construit une fabrique de soie aux Arcs, grand avantage pour la famille qui possédait énormément de mûriers.

Nous voyons donc que les Fédon étaient doués de capacités et de talents variés. Ils portaient également le titre de négociants ; impliqués dans des

2. A.D. Var, 3 E 67 / 156.

affaires commerciales et industrielles, ils spéculaient sur le prix des denrées qu'ils revendaient (l'huile, le vin...). Il est évident qu'ils ne pouvaient s'occuper de toutes ces investigations eux-mêmes, ni se trouver partout présents. Ces opérations étaient réalisables grâce à un système d'intermédiaires répartis dans les places marchandes actives telles les foires de Beaucaire. Ces agents leur fournissaient régulièrement des informations et par leur entremise, les Fédon pouvaient jouer sur les fluctuations des cours en leur faisant acheter ou vendre des marchandises lorsque le moment se révélait propice. Cela leur donnait la possibilité de traiter plusieurs marchés simultanément.

Une des conséquences de toutes ces activités, c'est qu'elles faisaient graviter autour d'eux tout un réseau relationnel qui renforçait leur pouvoir : il s'agissait pour la plupart de villageois dont les moyens de subsistance dépendaient de cette famille.

En somme, les Fédon louaient leurs maisons et bastides. Ils pesaient dans la redistribution des logements. Ils arrentaient leurs biens et prêtaient de l'argent ; leurs fermiers et leurs débiteurs se soumettaient à leur volonté. Ils possédaient des industries ; ils redistribuaient l'embauche au village et fixaient les salaires. Pour gérer leurs domaines et diriger leurs fabriques, ils employaient des contremaîtres qu'ils choisissaient au sein de leurs relations proches. Puis il y avait les muletiers, les charretiers, les porteurs que la famille faisait travailler. Par conséquent, beaucoup leur étaient redevables et n'avaient pas intérêt à les contrarier.

Les Fédon étaient des personnages polyvalents, ouverts sur l'extérieur puisque, pour pratiquer leur commerce, ils étaient en relation avec d'autres villages et des villes relativement éloignées (Beaucaire, Lyon, Grasse...). Ils ne sont pas restés enfermés dans leur microcosme local. Ils formaient des sociétés avec d'autres négociants étrangers, leur permettant ainsi de traiter des affaires plus importantes au lieu de se confiner dans de petits profits. Outre son argent, chaque partenaire apportait son expérience ou sa renommée. Par ce biais, les Fédon étendaient leur influence au-delà du village.

Parallèlement à ces activités qui devaient déjà beaucoup les occuper, les membres de la famille Fédon se sont tournés vers des charges procurant prestige et pouvoir au village. Cette famille appartenait de longue date au monde de la basoche ; le père et le grand-père de Jean-François étaient avocats. Lui-même avait acheté un office de notaire en 1723³. Le notaire était un personnage central au village, surtout dans les villages méridionaux qui se conformaient au droit écrit. Il était présent à tous les moments de la vie familiale : il rédigeait les actes de transaction, les testaments, les contrats de mariage. Ceci explique comment les Fédon avaient réussi à acheter les

3. A.D. Var : 7 J 10 : Extrait de l'acte de vente de l'office de notaire de feu sieur Boyer (25 janvier 1723).

meilleures terres aux Arcs, étant les premiers avertis des mouvements fonciers qui s'y opéraient.

Les trois fils de Jean-François avaient fait des études de droit, ce qui leur permettait là encore d'avoir une certaine supériorité sur d'autres habitants et de prétendre à des postes-clés au village. Guillaume et François Fédon étaient devenus « *contrôleurs des actes notariés* » : ils avaient donc un droit de regard sur les registres des autres notaires du village. Ils avaient également obtenu la tâche de répartir l'assiette de l'impôt sur la population arcoise : ce qui constituait un moyen de pression et d'intimidation car ils pouvaient se montrer bienveillants vis à vis de leurs alliés et au contraire plus sévères (en augmentant la part de l'impôt) envers ceux qui les dérangeaient. Les habitants avaient plutôt intérêt à ménager cette famille s'ils ne voulaient pas essayer quelques inconvénients.

Ces exemples nous prouvent que les Fédon n'agissaient pas au hasard. Leurs actes s'inscrivaient dans une stratégie familiale que le père avait judicieusement mise en place. Lorsque ce dernier s'était senti vieillir, il s'était empressé de transmettre son office de notaire à son fils François. Une autre tentative du père pour placer ses fils à des postes influents nous est révélée par un document. Il s'agit d'une lettre adressée au Conseiller du Roi, Marc Tassy, où Jean-François expose : « qu'il s'avance en âge et qu'il est obligé de faire des absences du lieu qui lui font craindre que les affaires de la juridiction n'en souffrent. Ayant des garçons sédentaires aux Arcs capables de remplir les charges de greffier, il nous prie de vouloir placer l'un de ses garçons au poste de greffier pour en faire les fonctions à la volonté du seigneur »⁴. Cette démarche aboutit favorablement puisque au bas de cette lettre, Marc Tassy signale qu'il accepte la démission du père et nomme son fils Guillaume comme successeur pour remplir l'exercice du greffe de la juridiction concernant la justice criminelle et civile. Cette manœuvre accuse une pratique courante qui a fini par donner aux offices leur aspect héréditaire. La tendance à l'endogamie chez ceux qui étaient déjà en place a accru davantage la solidité de leur position sociale et a fait naître de véritables dynasties d'officiers royaux.

Pour compléter ce tableau, les Fédon se sont aussi intéressés à la gestion communale. Au cours du XVIII^e siècle, nous retrouvons constamment le nom des Fédon dans les registres de délibérations communales des Arcs. Il est clair qu'ils ont cherché à s'intégrer dans l'administration du village pour la contrôler au mieux de leurs intérêts.

4. A.D. Var, 7 J 7 : Requête passée devant Marc Tassy, Conseiller du Roi au siège général d'Aix et fondé de la procuration du seigneur de Vintimille (14 décembre 1758).

Au moment des élections communales, ils savaient qu'ils pouvaient compter sur l'appui de leurs affidés pour se faire élire (ou faire élire un comparse). Par ce biais, ils avaient réussi à monopoliser le pouvoir au village. Ils étaient les personnages les plus en vue de la communauté. Ils faisaient désormais partie de l'élite locale surtout depuis que Guillaume avait épousé une jeune fille de 30 ans son aînée (en 1774) : Roseline Villeneuve. Elle appartenait à une famille de notables de Flayosc qui était très riche et très influente dans la région. Ce mariage faisait partie d'une stratégie matrimoniale comme le prouve un brouillon de lettre que Guillaume avait envoyée à son ami Roustagnène : « Je voulais payer la Roquette et quand même je serais obligé de prendre femme. Précisément, je suis pressé d'épouser M^{lle} Villeneuve qui est parente avec Villeneuve, le commissaire au bureau. Cette demoiselle aura 30.000 livres à son mariage et 50.000 livres à la mort de ses parents. Cela me ferait plaisir mais la culture d'une jeune fille de vingt ans m'embarrasse. Cette affaire est beaucoup soupçonnée mais reste un mystère n'ayant encore rien conclu. Aidez-moi à me décider car je suis un vieillard et j'ai peur que le mariage me tue. Mes frères m'exhortent au mariage... »⁵.

Une autre tactique du père avait consisté à établir un testament où il léguait la majorité de ses biens à ses deux fils Guillaume et François en indivis pour éviter de fractionner le patrimoine familial.

D'autre part, à force d'attention et de zèle, grâce aussi à l'intervention de connaissances en leur faveur, Guillaume et François étaient devenus les procureurs généraux du marquis des Arcs. Avec cet avancement social, ils faisaient désormais figure de seigneurs locaux. D'ailleurs, leurs ennemis ne tardèrent à en ressentir les effets, d'autant que Guillaume devint également subdélégué de l'Intendant en 1777.

À la fin de l'Ancien Régime, les deux frères avaient réussi à se hisser à la tête d'un véritable empire, jouant à la fois le jeu de l'administration communale, seigneuriale et royale. Evidemment, cette puissance faisait de l'ombrage à d'autres bourgeois qui souhaitaient eux aussi participer à la vie communale sans pour autant se soumettre aux Fédon qui n'hésitaient pas à s'en prendre à leurs ennemis.

RIVALITÉS BOURGOISES

Aux Arcs-sur-Argens, les deux frères Fédon se présentaient désormais comme deux potentats locaux. Les villageois n'avaient guère le choix : soit ils

5. A.D. Var, 7J 15 : Lettre du 28 mai 1774.

étaient complices et profitaient d'avantages divers, soit ils se faisaient oublier pour ne pas être la proie de représailles.

Pourtant, à partir de 1762, il y eut une première tentative dirigée contre cette famille. Jean-François Fédon avait été élu greffier, charge qu'il monopolisait depuis des années. Un bourgeois nommé Joseph Chenu fit casser ces élections : Jean-François était inéligible à cause du cumul de ses fonctions (greffier de la juridiction, agent du seigneur, receveur des droits royaux...). Ce dernier riposta en utilisant une stratégie qui met en relief la solidarité de ce clan familial : pour sa défense, il affirma s'être retiré de ses fonctions au profit de ses fils.

Cette cabale avait été préparée par deux personnages qui voulaient se venger de Jean-François. Le premier était Aubany : il avait été destitué par le seigneur du poste de greffier de la juridiction au profit de Jean-François. L'autre était Joseph Chenu : il s'était associé avec Aubany pour pratiquer des fraudes dans la vente de bois communaux et Jean-François les avait dénoncés.

Aubany et Chenu entamèrent plusieurs procès contre Jean-François qui fut déclaré coupable et emprisonné à Aix en 1765 malgré les initiatives de ses fils et l'intervention de leurs connaissances.

La procédure durera trois ans faisant régner l'effervescence au village. Pourtant, dès que la sentence fut prononcée, ces chicaneries furent vite oubliées. L'affaire n'avait pas provoqué la formation d'un véritable clan. Aubany et Chenu avaient agi par vengeance personnelle, mais étant eux-mêmes peu recommandables, ils n'avaient pas eu le soutien des autres bourgeois. Ils se sont plutôt entourés de ménagers, travailleurs et même de mendiants à qui ils achetaient un faux témoignage contre un peu de nourriture.

De toutes manières, à cause de son âge, Jean-François fut relâché : il mourut quelque temps après. En revanche, suite à ce procès, des décrets furent lancés contre ses fils, Guillaume et Louis, les empêchant de prétendre aux élections consulaires : François assumait la relève. Ainsi, la famille Fédon et ses partisans continuèrent à accaparer les fonctions importantes de la communauté tout en tracassant leurs adversaires.

Il faut maintenant parler d'une figure emblématique de l'opposition contre les Fédon : Antoine Truc. Ce dernier met en évidence le thème du clanisme provençal, de la lutte des « *plus apparents* » entre eux pour obtenir le pouvoir au village. Antoine Truc faisait aussi partie de l'élite bourgeoise du village mais son ascension était moins ambitieuse que celle des Fédon. Notaire, comme son père l'avait été, apparemment plus soucieux de probité, cet homme était beaucoup plus jeune que Guillaume et François. Il semble qu'il ait été exaspéré par les manœuvres injustes et illégales des Fédon. Il refusait de faire partie de leur clientèle : dès lors, il ne pouvait se montrer que comme un rival.

À la fin du XVIII^e siècle, il existait deux clans aux Arcs. D'autres bourgeois qui n'avaient pas vraiment osé prendre parti jusque là, se ralliaient timidement à Antoine. Il y avait donc une élite bicéphale avec d'un côté, les Fédon, obligés du seigneur, personnages intrigant parfois contre les intérêts de leur communauté (le clan des « Fédonistes ») ; d'autre part, Antoine Truc et quelques autres courageux qui allaient essayer de dénoncer la situation pour la faire cesser.

Les principales luttes s'exprimaient lors des réunions du Conseil communal. Les registres de délibérations contiennent des pages entières relatant d'interminables débats : de véritables complots éclataient à l'Hôtel de ville. Ainsi, dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, le climat fut très tendu aux Arcs. Les altercations verbales survenaient fréquemment dans les délibérations qui s'étaient parfois sur plusieurs jours, les différentes parties ne parvenant pas à s'entendre. Antoine Truc incarnait le principal représentant de l'opposition à cette oligarchie. Il souhaitait participer à l'administration du village et il en avait les capacités : il avait fait des études de droit à Aix et il avait une formation d'avocat.

Ainsi, nous distinguons deux blocs correspondant à des orientations différentes aux Arcs.

Les Fédon, entourés de leur clientèle, qui doivent leur réussite aux structures du système féodal et qui tiennent à maintenir leurs privilèges de petits seigneurs locaux.

Antoine Truc et d'autres bourgeois plus modestes qui veulent réaliser une ascension sociale plus traditionnelle et qui commencent surtout à faire sentir le désir d'une société plus juste.

Cette dernière tendance se radicalisera avec la Révolution, mais nous sentons déjà poindre les revendications révolutionnaires.

Petit à petit, les rapports se durcirent entre les deux clans antagonistes qui ne s'épargnaient rien. Les réunions pour les élections prirent l'allure de règlements de compte où les Fédonistes commençaient à s'enliser dans leurs fraudes. Ils avaient affaire à un adversaire qui connaissait les lois et surtout qui ne se laissait pas impressionner. Pourtant, Antoine Truc dérangeait les Fédon sans parvenir à les déstabiliser durablement. En homme de loi, il engagea son combat dans plusieurs procédures judiciaires. Par exemple, en 1784, il fit appel pour tenter d'annuler l'élection de François comme maire. Il fut suivi par quelques courageux avec lesquels il établit d'ailleurs un mémoire pour l'instruction du procès : c'était un catalogue d'abus, une liste de fraudes prouvant que l'ambition des Fédon n'avait pas de limite. Là encore, les Fédon firent intervenir leurs relations et François fut confirmé dans ses fonctions de maire.

Chaque année, les élections donnaient lieu à des affrontements verbaux où Antoine et ses partisans dénonçaient les méfaits des Fédon. Malheureusement, ces derniers avaient de trop nombreux appuis tant au village qu'à l'extérieur. Beaucoup de mécontents n'osaient apporter leur soutien à Antoine Truc par peur de représailles.

À l'approche de la Révolution, l'exaspération des anti-Fédonistes ne faisait que croître. Malgré tout, les Fédon continuaient à dominer le village.

POLITISATION DU CONFLIT

Les premières années de la Révolution aux Arcs n'ont pas été marquées par des changements profonds, au contraire. Il n'y a pas eu de soulèvements du peuple contre le seigneur ou ses représentants. En 1789, les Fédonistes tenaient la municipalité. Le maire, François Fédon était l'homme le plus riche du village et de loin, le plus fortement taxé⁶. D'ailleurs, il continuait ses investissements immobiliers : en octobre 1789, un dénommé Bernard s'était déplacé de Trans pour le charger d'une commission (l'encadrement des biens nobles) mais il ne l'aurait pas trouvé chez lui car il était à la campagne, occupé à diriger la construction d'une nouvelle maison⁷.

Parallèlement, Antoine Truc et ses partisans tentaient de diffuser les idées nouvelles prônées par le courant révolutionnaire. Ils rejetaient la féodalité, institution sur laquelle reposait le pouvoir des Fédon.

Aux Arcs, la Révolution a plutôt radicalisé les positions antagonistes. Les « pro-Truc » craignaient un peu moins les Fédon et osaient se fédérer autour d'Antoine qui allait devenir un véritable chef de file grâce aux circonstances de l'Histoire.

Au niveau idéologique, nous pouvons dire que les Fédon se rattachaient au mouvement royaliste tandis qu'Antoine Truc incarnait les idées nouvelles qui rejetaient les bases inégalitaires de l'ancienne société. Le Conseil communal était toujours le théâtre de rivalités claniques. Manceuvres et paroles démagogiques d'un côté contre procès et dénonciations de l'autre. La propre analyse de François Fédon résume la situation au moment où le village entre dans la tourmente : « Les administrateurs des Arcs n'ont pas été exempts des effets funestes de la sédition qui s'est manifestée dans toute la province. [...] Quoique la sédition excitée dans le lieu des Arcs ait eu des effets moins funestes que la plupart de celles qui ont eu lieu dans la province, elle a peut-être été la plus coupable par l'esprit de faction qui l'a provoquée. Elle a été bien cruelle pour les administrateurs parce qu'elle a été complotée à dessein

6. D'après la répartition de la capitation pour 1789, A.D. Var, C 124 - Les Arcs.

7. A.D. Var, 7 J 18 : Chemise Bernard. Lettre du 3 novembre 1789.

par des esprits factieux qui, jaloux des administrateurs et de la confiance dont ils jouissaient ont abusé de la circonstance de l'assemblée [...] pour exciter une sédition contr'eux, en annonçant à la populace que les administrateurs n'avaient plus aucune autorité et en les lui dénonçant... pour des despotes, des prévaricateurs, des prédateurs des deniers publics, des oppresseurs du peuple et des gens dévoués aux grands... ».⁸

François accusa nommément Antoine Truc d'être le principal facteur de troubles car il réunissait la population pour répandre des idées licencieuses. Il lui en voulait car, en avril 1789, Antoine avait été désigné pour rédiger le Cahier des doléances arcoises ; il n'avait pas omis d'y faire allusion aux abus des Fédon : « J'ai encore, comme notaire, une doléance [...] Elle est fondée sur l'abus par lequel un notaire de bourg se trouve chargé, soit directement soit par l'interposition d'un frère, fils ou affidé, de la perception des droits d'actes, insinuations et centième denier. Par cet emploi, le notaire contrôleur voit passer sous ses yeux tous les actes reçus par ses collègues, alors que ceux-ci ignorent le secret de leurs écritures. [...] Il est mille moyens de commettre des abus au détriment des notaires non contrôleurs qui, à talents égaux, sont écrasés par leur collègue privilégié... ».⁹

Antoine dénonçait le régime féodal aux Arcs : l'accaparement des postes influents, l'accumulation des fonctions au détriment du bien public, l'oppression que la famille avait fait régner durant presque tout le XVIII^e siècle. Ancien élève des Doctrinaires de Draguignan, il avait toujours montré un véritable attachement pour les valeurs démocratiques. Il incarnait aux Arcs le courant jacobin, tandis que les Fédon avaient constamment été liés à la classe des privilégiés à laquelle ils avaient fini par s'assimiler. Pourtant, trop de bourgeois avaient leurs intérêts mêlés à ceux des Fédon et continuaient à leur donner un appui.

Il fallut attendre septembre 1792 pour assister à un renversement sensible des rapports de force dans le sens où la proclamation de la République structura les mouvements. Stimulé par la nouvelle conjoncture nationale, Antoine développa une intense activité réformiste aux Arcs et se fit élire maire en 1793. Les Fédon préférèrent la fuite, ne se sentant plus en sécurité aux Arcs.

Après la chute de Robespierre (1794) et le retour des ultraroyalistes, les Fédonistes organisèrent la Contre-Révolution aux Arcs. Barras ne leur laissa pas le temps de finir ce qu'ils avaient entrepris. Cette période d'affrontement fut la dernière mais aussi la plus difficile pour les deux clans. Antoine Truc

8. A.D. Var, 2 L 181 : Archives du greffe. Tribunal révolutionnaire [1789-An II], Les Arcs. Copie de lettre écrite par François Fédon au nom de la municipalité des Arcs à l'Intendant d'Aix, le 11 mai 1789.

9. D'après l'ouvrage de Georges GAVOY, *Antoine Truc*, dactylographié, 1956.

avait été élu maire aux côtés de certains de ses adversaires. Chaque événement était prétexte à des agitations et il y eut même des victimes. Une confusion totale régnait au village. Royalistes et Jacobins tentaient chacun de s'emparer du pouvoir au gré des retournements politiques.

Au bout du compte, la suite des événements révolutionnaires écarta les adversaires d'Antoine Truc, ce qui lui permit de réaliser l'ascension sociale qu'il n'avait pu réussir sous l'Ancien Régime. Il entreprit avec succès une carrière départementale. La Restauration [1814-1830] le menaça une dernière fois : les enfants Fédon, fervents royalistes, parvinrent à le faire condamner à la peine de mort en 1815. Celui-ci s'exila en Italie pour échapper à cette peine. Sa famille obtint la révision du procès et il put revenir dans son village, après avoir été acclamé à Draguignan, ce qui montre qu'il était devenu une figure locale importante.

Carole SIGARI